



ADRIA FRUITOS

L'AUTRE TABOU

## Inceste : ces mères qui trahissent

Par peur, désarroi ou négligence,  
elles font défaut à leurs enfants victimes.  
Et rendent plus difficile la vie d'après.

PAR AGNÈS LAURENT

**L**elle écrit « ma mère », « mon Evelyne » ou « maman ». Au fil des pages, elle lui dit sa peine, son amour et ce sentiment si douloureux d'avoir été trahie. Dans son livre *La Familia grande* (Seuil), paru début janvier, Camille Kouchner ne se contente pas de dénoncer les faits d'inceste commis sur

son frère jumeau par leur beau-père. Elle y raconte aussi la blessure infinie qu'elle a ressentie lorsque sa mère, Evelyne Pisier, décédée en 2017, n'a pas quitté son mari après avoir appris les méfaits dont son fils a été victime. Il n'y est pas question de haine ou de revanche, mais d'abandon et de confiance perdue, d'amour déçu et de refuge disparu.

En quelques mots, Camille Kouchner met le doigt sur un sujet encore tabou : celui du rôle de la mère dans les affaires d'inceste. On en parle rarement, de peur de les stigmatiser et de les désigner comme complices des agresseurs, ce qui n'est le cas que d'une minorité d'entre elles. On en parle peu, parce que certaines protègent immédiatement et sans ambiguïté leurs enfants, et qu'on préfère ne voir que ces femmes qui correspondent à notre image idéale de la maternité. Entre les deux, il y a pourtant un univers plus flou, dont l'ampleur est difficile à évaluer, mais qui surgit en toile de fond de nombreux témoignages. Les victimes y parlent de mères qui n'ont pas voulu, pas su, pas été capables de les entendre lorsqu'elles sont venues se confier. Les agresseurs étant très majoritairement des hommes – souvent un père ou un frère –, les mères devraient être celles qui protègent après l'agression. C'est loin d'être toujours le cas.

Certaines ne sont tout simplement pas capables d'imaginer que ce qu'on vient leur raconter peut être vrai. « Au moment du dévoilement, elles sont dans une sorte de sidération. Leur monde s'écroule. Il leur faut le temps d'intégrer le choc et de comprendre qu'elles n'ont pas à se soumettre à un choix impossible entre leur fille et leur conjoint, que c'est l'acte qui est impossible », détaille Patrick Ayoun, pédopsychiatre, intervenant à la maison d'accueil Jean-Bru, à Agen, spécialisée dans l'accompagnement des victimes d'inceste. Un état de sidération qui est particulièrement fréquent lorsque les femmes ont été elles-mêmes victimes d'inceste ou de violences familiales dans leur enfance. Elles s'en veulent d'avoir pu laisser se reproduire ce qu'elles ont enduré.

Parfois, elles ne mesurent pas la portée des mots prononcés. Un simple « Papa, il m'embête » peut être balayé d'un revers de main par une mère trop peu attentive, parce que ce n'est pas le moment, parce qu'elle a d'autres soucis. L'enfant, qui a tenté d'être entendu, sans succès, qui pensait, de manière un peu magique, que tout allait s'arranger une fois les faits exprimés, se replie alors pour très longtemps. Surtout s'il a le sentiment que, en parlant, il risque de blesser sa mère. « Ces dernières font partie de la stratégie du prédateur qui intime : "Ne le dis pas à ta mère, elle ne le supporterait pas", ce qui enferme l'enfant dans le mur du silence », précise Marc Crépon, philosophe et directeur de recherches au CNRS, auteur

de *Ces temps-ci. La société à l'épreuve des affaires de mœurs*, récemment publié chez Payot. Combien s'exclameront, bien plus tard, lorsque leur enfant rendront son histoire publique : « C'était donc vrai ? »

Le mur du silence est multiforme. Il est encore plus terrible lorsque la mère sait, mais ne fait rien. Isabelle Aubry, la fondatrice de l'association Face à l'inceste, violée par son père pendant de longues années, raconte dans son livre *La première fois, j'avais six ans...* (éd. XO) qu'un jour, sa mère la fait allonger, l'ausculte et puis... rien. Il faudra l'intervention d'une voisine, à son adolescence, pour que le père soit arrêté. Fréquemment, l'omerta s'installe parce qu'« on ne parle pas de ces choses-là en dehors de la famille ». Ou parce que la mère a peur de l'agresseur : « Dans les affaires d'inceste, on trouve souvent une forme aiguë de la domination patriarcale qui s'étend jusqu'à la libre disposition du corps des enfants. Les silences des mères sont alors un effet supplémentaire de cette domination, qui peut aller jusqu'à la terreur », reprend Marc Crépon.

La mère peut, enfin, faire passer son intérêt avant celui de son enfant : « Elle a le sentiment qu'agir entraînerait des conséquences telles, en matière de honte, de conditions sociales ou financières, qu'elle n'est pas prête à les affronter », énumère Anne Bouillon, avocate à Nantes, spécialisée dans le droit des femmes. Entendre son enfant parler d'inceste, c'est aussi accepter d'être remise en cause dans son rôle de parent ; se dire que, peut-être, l'enfant n'a pas eu assez confiance pour venir en parler tout de suite. Et des mots terribles peuvent alors surgir. Un « Mais pourquoi tu ne m'en as pas parlé plus tôt ? », quand ce n'est pas le ravageur « Tu mens », éloignent la culpabilité parentale, mais infligent une nouvelle blessure à la victime.

La réaction des mères a un rôle déterminant dans la capacité des enfants à surmonter ce qu'ils ont vécu. « Lorsqu'une mère écoute, mais dit : "Ce n'est pas si grave", l'enfant le perçoit comme une défense de l'agresseur, une double peine. Cela ajoute au traumatisme », note Catherine Milard, directrice, à Nantes, de

l'association SOS Inceste. C'est toute la confiance future en l'adulte qui se joue alors. Que la mère se fasse protectrice et cette foi perdurera en dépit de l'agression émanant d'un « grand ». Qu'elle soit défaillante, et l'enfant aura le sentiment qu'il ne peut compter sur personne, ni grandir en sécurité. « Cette question change complètement le destin des victimes. Celles qui ont été crues et soutenues par leur mère ont beaucoup moins de troubles que les autres, qu'il s'agisse de leur santé, de leur vie sociale ou affective », confirme Patrick Ayoun.

Les autres, celles dont les mères ont fait défaut, vivent longtemps dans une ambivalence, entre l'amour idéalisé qu'elles continuent d'éprouver et leur immense déception. Certaines prennent encore, des années après, leur défense, comme cette personne expliquant à l'avocate d'Enfance et partage, Agathe Morel, que sa mère n'avait pas voulu entrer en conflit avec son père de peur de perdre la pension alimentaire, mais l'excusant d'un « elle a fait ce qu'elle a pu ». D'autres finissent par rompre, au prix d'un douloureux processus. Isabelle Aubry a cessé toute relation après vingt ans : « Le deuil symbolique de ma mère a été d'une violence inouïe. Il faut arriver à se dire "Je n'ai plus de père, je n'ai plus de mère." Personne n'a envie de perdre ses parents. »

Pour éviter d'en arriver là, les spécialistes plaident en faveur d'une meilleure intégration de la mère dans la prise en charge des victimes d'inceste. Ce sujet devrait être abordé dans le cadre de la mission indépendante sur l'inceste relayée il y a quelques jours par le secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, Adrien Taquet. Plusieurs pistes sont à l'étude. Il y a, concernant les cas les plus graves, l'idée de poursuivre plus fréquemment les mères pour « non-assistance à personne en danger », une option encore peu utilisée par le système judiciaire et qui bute sur une prescription rapide (six ans), souvent en décalage avec le délai de prise de parole de la victime (seize ans en moyenne). D'autres invitent à améliorer l'accueil des mères dans des services de police et des tribunaux toujours marqués par l'affaire d'Outreau. D'autres encore plaident pour un meilleur travail de prévention auprès des médecins de famille, des services de protection maternelle et infantile, et de l'école afin que les mères sachent à qui parler en cas de doute. Pour qu'un enfant puisse dire « Maman, papa me fait des choses », sans que sa mère, par désarroi, peur ou négligence, ferme les yeux ou lui lâche un dévastateur et définitif : « Arrête tes bêtises ! » \*

## Education

# Parcours scolaire : la faillite méritocratique

Une enquête confirme la surreprésentation des élèves franciliens et favorisés dans les grandes écoles. Un phénomène qui se joue bien en amont.

Des coups d'épée dans l'eau ? Les discours volontaristes et les initiatives prises en faveur d'une meilleure mixité sociale dans certains établissements prestigieux de l'enseignement supérieur, depuis quinze ans, n'auront donc servi à rien. Ou presque. Dans leur rapport « Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? », des chercheurs de l'Institut des politiques publiques – un laboratoire de l'École d'économie de Paris – dressent un bilan sévère. En 2016-2017, les étudiants issus de catégories socio-professionnelles défavorisées ne représentaient que 9 % des effectifs des grandes écoles. Tandis que le taux de ceux issus de milieux très favorisés s'élevait à 64 %. Certes, plusieurs

travaux s'étaient déjà penchés sur ce phénomène auparavant. « La nouveauté est que nous avons pu nous appuyer sur des données ministérielles très riches et individualisées, jusqu'ici non exploitées », explique Julien Grenet, l'un des auteurs de cette enquête. Sont notamment pris en compte les parcours scolaires antérieurs des élèves des grandes écoles, ou encore leurs origines sociales et géographiques.

La surreprésentation des étudiants d'origine francilienne dans ces institutions, qui façonnent les futures élites administratives, politiques ou économiques, est très frappante. D'après les statistiques, plus de 1 élève sur 4 (30 %) a passé son bac à Paris ou dans une autre académie d'Ile-de-France. Cette concentration territoriale est

— P.34. Inceste : ces mères qui trahissent

— P. 35. Parcours scolaire : la faillite méritocratique

— P. 36. Agression de Yuriy : l'histoire d'une vidéo qui a fuité